



**PAYS DE
LUMBRES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**BUDGET PRINCIPAL
RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRE 2025**

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20250206-C2025-02-001-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

SOMMAIRE

PREAMBULE

PARTIE I : Le Projet de Loi de finances 2025 et le contexte économique national

I – Le contexte économique international et national 3

II – Le Projet de Loi de finances 2025 4

PARTIE II : Le contexte de la CCPL et les orientations budgétaires 2025

I – Analyse rétrospective synthétique 5

II – La prospective financière 2024-2026 6

III – La politique des ressources humaines 7

IV – Synthèse de la dette 11

V – Les principales recettes de fonctionnement 12

VI – Les principales dépenses de fonctionnement 15

VII – Les principales dépenses et recettes d'investissement 19

VIII – Autorisations de programmes et crédits d'investissement 20

CONCLUSION 20

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20250206-C2025-02-001-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

PREAMBULE

Le présent rapport d'orientation budgétaire a été établi conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif

Le DOB a vocation à exposer les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année 2025.

Le rapport doit préciser les engagements pluriannuels envisagés, la gestion de la dette, et doit faire l'objet d'une présentation de la structure et de l'exécution des dépenses de personnel.

Ce rapport donne lieu à un débat par le conseil communautaire. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Il est donc proposé :

- D'étudier le contexte économique international, national et régional
- De préciser la situation financière de la CCPL au 31/12/2024
- De présenter les grandes orientations budgétaires pour l'année 2025

Les tableaux présentés dans ce document sont issus de la comptabilité et des informations que l'on avait en date du 20 janvier dernier, toutes les écritures n'ayant pas été prises en charges encore et n'ayant pas toutes les informations financières notamment sur les recettes, des modifications interviendront entre les tableaux présentés et ceux des prochains documents budgétaires.

Afin de satisfaire aux remarque de la Chambre régional des comptes dans son rapport de 2024, le présent rapport ne concerne que le budget principal de la CCPL, les budgets ZAC et Office de Tourisme feront l'objet d'un rapport individuel. Ainsi, toutes les données de ces budgets n'apparaissent pas dans ce rapport.

PARTIE I : Le Projet de Loi de finances 2024 et le contexte économique national

I – Le contexte économique international et national

L'analyse macro-économique qui fixe le contexte d'élaboration budgétaire reste un exercice quelque peu incertain. Ces dernières années, de nombreux chocs, imprévisibles, sont venus perturber toutes les prédictions économiques. L'économie mondialisée et interdépendante rend complexe les analyses de projection.

La situation économique mondiale demeure marquée par des incertitudes importantes. Les principales économies continuent de faire face aux répercussions des crises récentes :

- Inflation persistante : Malgré les politiques monétaires restrictives mises en oeuvre par les grandes banques centrales, l'inflation reste élevée, en particulier dans les secteurs de l'énergie et de l'alimentation.
- Tensions géopolitiques : Les conflits géopolitiques perturbent les chaînes d'approvisionnement et amplifient les pressions sur les marchés des matières premières

062-246201016-20250206-C2025-02-001-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

- Transition énergétique : Les engagements en faveur de la neutralité carbone modifient les priorités d'investissement dans de nombreux pays, entraînant des évolutions dans les coûts de production et les marchés globaux.
- Croissance économique contrastée : Alors que certaines économies, notamment en Asie, enregistrent une reprise solide, d'autres, en particulier en Europe et en Amérique du Nord, subissent un ralentissement marqué en raison de l'augmentation des taux d'intérêt et de la réduction de la demande intérieure.

Ces dynamiques influencent directement les collectivités territoriales en augmentant les coûts des projets d'investissement et en limitant parfois l'accès aux financements internationaux.

En France, la situation économique est également complexe et impose aux collectivités locales une gestion budgétaire rigoureuse :

- Inflation nationale : Bien que l'inflation ait légèrement ralenti par rapport à son pic, elle reste élevée, affectant les dépenses de fonctionnement (énergie, fournitures) ainsi que les coûts des projets d'investissement.
- Réformes et dotations : Les réformes fiscales, telles que la suppression progressive de la taxe d'habitation, continuent d'impacter les ressources des collectivités. Par ailleurs, l'évolution des dotations de l'État reste une préoccupation majeure pour maintenir l'équilibre budgétaire.
- Augmentation des coûts salariaux : Les revalorisations salariales dans la fonction publique et l'inflation pèsent sur les budgets des collectivités, particulièrement pour les dépenses de personnel.
- Transition écologique et résilience : L'État encourage fortement les collectivités à s'engager dans des projets de transition écologique, ce qui nécessite des investissements significatifs, souvent soumis à la recherche de cofinancements.
- Croissance économique modérée : Le ralentissement de la croissance et la hausse des taux d'intérêt freinent les perspectives d'investissement et d'emprunt à moyen terme, impactant directement les plans de financement des collectivités.

II – Le Projet de Loi de finances 2025

La situation politique est instable en France : suite à la démission du Gouvernement le 5 décembre 2024, les discussions sur le vote de la Loi de Finance 2025 n'ont pas pu aboutir. La loi de finance ne pouvant être adoptée avant la fin 2024, une procédure exceptionnelle a été mise en place avec le dépôt d'une loi spéciale pour assurer la continuité de la vie de la nation.

Cette procédure exceptionnelle permet de percevoir les ressources nécessaires pour le financement des services publics de manière temporaire jusqu'à l'adoption du projet de loi de finances 2025.

Au jour de la rédaction de ce rapport, la loi de finance n'est pas encore adoptée. Elle fait encore l'objet d'échange entre le Sénat et l'Assemblée Nationale, qui devraient s'accorder via une commission mixte paritaire le 30 janvier prochain.

Les hypothèses retenues issues des discussions précédentes sur la loi de finances sont les suivantes :

- Baisse des dotations de l'état pour stabilisation sur montants 2023
- Baisse du taux de compensation forfaitaire du FCTVA de 16,404 % à 14,850 % à compter du 1^{er} janvier
- Suppression des dépenses de fonctionnement dans l'assiette d'éligibilité de la tva
- Stabilisation en valeur au titre de 2025 des fractions de TVA sur les montants perçus en 2024.
- Report de la suppression de la cotisation sur la CVAE mais maintien du montant de fraction tva perçu donc pas de changement et pas de revalorisation pour les collectivités
- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives estimée à 1,7% (3,9% en 2024, 7,02% en 2023).

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20250206-C2025-02-001-DE
Date de dépôt : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

- Augmentation du taux de cotisation pour la CNRACL et autres impacts sur les salaires avec l'augmentation des cotisations prévoyances et des mutuelles
- Incertitudes sur les subventions du Département en fonctionnement sur Plume et la culture
- Revalorisation des tarifs IFER par le taux prévisionnel de l'inflation hors tabac (IPCHT) soit +1,8%
- Baisse des factures d'électricité du marché FDE estimé à – 23 % pour éclairage public et -24 % pour les bâtiments inf à 36kva à taxes et contributions constantes et consommations constantes. Choix de prévoir baisse de 20% afin de faire face à une augmentation des consommations ou revalorisation des taxes
- Augmentation des factures d'électricité pour les sites sup à 36kva de 6,5%
- Baisse des factures de gaz (division en moyenne par 1,1)

PARTIE II : Les Orientations budgétaires 2025

I – Analyse rétrospective synthétique

Les compétences de la CCPL sont vastes : des compétences obligatoires et des compétences facultatives qu'elle assure en direct ou qu'elle subdélègue. Les compétences assurées sont : de l'Aménagement de l'Espace , les Actions de développement économique à caractère intercommunal, le développement touristique, la Collecte et traitement des déchets, la lutte contre les inondations, la politique de l'habitat, la gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire (le Centre aquatique Aa Piscine, le terrain synthétique et la salle des sports A.Camus), les actions culturelles, les actions sociales d'intérêt communautaire (déléguées au CIAS depuis 2023), la contribution au SDIS, la gestion de la Maison de la Santé, les mobilités rurales et durables...

Cela se traduit par l'analyse suivante pour les dépenses:

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRINCIPAL								
DEPENSES/ANNEE en K €	2021		2022		2023		2024	
	montants	en % dépenses réelles	montants	en % dépenses réelles	montants	en % dépenses réelles	montants	en % dépenses réelles
Charges à caractère général	1 847	20%	2 178	22%	2 152	20%	2 307	21%
Charges de personnel	1 820	20%	2 093	21%	2 263	21%	2 407	21%
Atténuation de produit	1 812	19%	1 812	18%	1 813	17%	1 752	16%
Autres charges de gestion	3 656	39%	3 724	37%	3 828	36%	4 180	37%
Dépenses de gestion des services	9 135		9 807		10 056		10 646	
Charges financières	157	2%	156	2%	199	2%	219	2%
Charges exceptionnelles	39	0%	24	0%	4	0%	348	3%
Provisions	-	0%	-	0%	346	3%	2	0%
Total dépenses réelles	9 331	100%	9 987	100%	10 605	100%	11 215	100%

Chiffres non définitifs pour 2024

La capacité d'autofinancement nette ou épargne nette permet d'assurer la capacité d'autofinancement.

Ce qu'il en ressort c'est que les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que les recettes de fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20250206-C2025-02-001-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	10 541 843 €	10 433 938 €	9 304 635 €	11 604 182 €	11 961 687 €
Dépenses réelles de fonctionnement	8 918 710 €	8 879 074 €	8 373 259 €	9 986 470 €	10 604 823 €
Epargne brute ou capacité d'autofinancement brute	1 623 133 €	1 554 865 €	931 375 €	1 617 713 €	1 356 866 €
Taux d'Epargne brute	15%	15%	10%	14%	11%
Remboursements d'emprunts capital	553 241 €	553 948 €	411 822 €	412 576 €	413 400 €
Epargne nette ou Capacité d'autofinancement nette	1 069 892 €	1 000 916 €	519 554 €	1 205 137 €	943 466 €
Taux d'Epargne Nette (seuil de prudence à 7 %)	10,15%	9,59%	5,58%	10,39%	7,89%
Stock de dette au 31/12	11 326 659,14 €	10 724 509,30 €	10 262 640,73 €	9 798 093,13 €	9 330 758,83 €
Capacité de désendettement	7	7	11	6	7
Taux d'endettement	107,44%	102,78%	110,30%	84,44%	78,01%

Taux d'Epargne brute : Epargne Brute/recettes réelles de fonctionnement

Taux d'Epargne nette : Epargne nette /recettes réelles de fonctionnement

Capacité de désendettement : stock de la dette en capital / épargne brute :

Si inférieure à 5ans : très bonne situation

Entre 8 et 12 ans : situation à surveiller

Au-delà de 12-15 ans : situation tendue

La CAF est très fluctuante du fait de plusieurs facteurs :

- Un grand travail a été fait depuis plusieurs années sur la maîtrise des budgets en prospective pluriannuelle. Dans un premier temps il s'est porté sur les dépenses de fonctionnement. Dès 2024, les engagements en recettes ont été plus réguliers mais les dossiers de subventions de plus en plus nombreux et complexes sur plusieurs années avec des décalages systématiques des versements, procurent un travail administratif important pour chaque service avec les services financiers.

- Beaucoup de subventions proviennent de projets Européens ou Appels à projets nationaux, de ce fait ils sont temporaires sur des durées en moyenne de 3 ans, ce qui fait fluctuer les recettes

II – La prospective financière 2025-2026

L'année budgétaire 2025 est marquée par le manque de visibilité sur les dotations de l'état et sur l'impact de la situation politique et économique de la France sur l'ensemble des acteurs et la répercussion sur les services que ce soit en dépenses mais également en recettes via les subventions. Avec le passage en M57 en 2024, le Président est autorisé à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section. Ces modifications feront l'information de l'assemblée délibérante dès la séance suivante.

Les grandes orientations de la prospective financière poursuivies à partir de 2025 sont les suivantes :

- Poursuite de la mise en place de la stratégie de prévention des déchets 2024-2030 incluant l'incidence financière du passage en TEOMI pour les habitants dits petits producteurs de déchets et la redevance spéciale pour les professionnels, établissements publics dits gros producteurs de déchets

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20250206-C2025-02-001-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

- Limitation de l'investissement aux investissements liés à la stratégie déchets, à la consolidation du socle des services et moyens humains de la CCPL conformément au PPI
- Développement des actions du CIAS
- Régularisation du stock du budget ZAC

Comme évoqué ci-dessus, les dépenses de fonctionnement augmentent depuis plusieurs années du fait de l'inflation, des crises successives, des événements climatiques et aussi du fait de l'augmentation des compétences et missions assurées par la CCPL. Pour assurer ces dépenses, une dynamique des services est en cours sur les subventions nécessitant un travail administratif très important cumulé à la charge des services. La situation économique de la France, son endettement, la crise politique fait qu'aujourd'hui nous sommes dans l'incapacité de connaître les impacts directs et indirects des sujets suivants :

- Maintien en l'état ou non des dotations ?
- Non revalorisation des compensations TH et CVAE
- Suppression des dépenses de fonctionnement dans l'assiette d'éligibilité ?
- Augmentation du taux de cotisations CNRACL, des assurances prévoyances ..

En 2024, le Conseil Communautaire a voté l'augmentation de certains taux d'imposition augmentant ainsi dès 2024 les recettes liées à l'imposition directe. Le conseil a également voté la revalorisation des bases CFE et l'augmentation du taux de TASCOM avec un impact en 2025.

Pour 2025, il n'est pas envisagé d'augmentation des taux d'imposition mais la conservation de ceux votés en 2024 puisque la CCPL va bénéficier de l'impact des revalorisations de la CFE et la TASCOM votés en 2024 et applicables en 2025.

La CAF BRUTE correspond aux recettes réelles de fonctionnement – les dépenses réelles de fonctionnement. Elle doit obligatoirement couvrir le remboursement en capital des emprunts.

La CAF NETTE est calculée à partir de la CAF BRUTE après déduction du remboursement du capital de la dette. Elle permet de déterminer la part disponible pour un nouvel investissement.

La capacité de désendettement prévisionnelle à ce stade pour 2025 n'est pas acceptable en l'état (tableau ci-dessous). A ce stade, cette prévision est pessimiste du fait des incertitudes de ce début d'année faute de Projet de Loi de Finance validé. Des ajustements budgétaires devront intervenir sur les dépenses 2025 d'ici au vote du budget pour que la CAF nette et le taux de désendettement reste sur les niveaux moyens de 2022 à 2024.

	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	9 304 635 €	11 604 182 €	11 961 687 €	13 321 572 €	12 952 220 €
Dépenses réelles de fonctionnement	8 373 259 €	9 986 470 €	10 604 823 €	11 336 899 €	12 381 710 €
Epargne brute ou capacité d'autofinancement brute	931 375 €	1 617 713 €	1 356 866 €	1 984 673 €	570 510 €
Taux d'Epargne brute	10%	14%	11%	15%	4%
Remboursements d'emprunts capital	411 822 €	412 576 €	413 400 €	406 000 €	406 000 €
Epargne nette ou Capacité d'autofinancement nette	519 554 €	1 205 137 €	943 466 €	1 578 673 €	164 510 €
Taux d'Epargne Nette (seuil de prudence à 7 %)	5,58%	10,39%	7,89%	11,85%	1,27%
Stock de dette au 31/12	10 262 640,73 €	9 798 093,13 €	9 330 758,83 €	8 869 191,48 €	8 405 036,40 €
Capacité de désendettement	11	6	7	4	15
Taux d'endettement	110,30%	84,44%	78,01%	66,58%	64,89%

Taux d'Epargne brute : Epargne Brute/recettes réelles de fonctionnement

Taux d'Epargne nette : Epargne nette /recettes réelles de fonctionnement

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20250206-C2025-02-001-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

III – La politique des ressources humaines

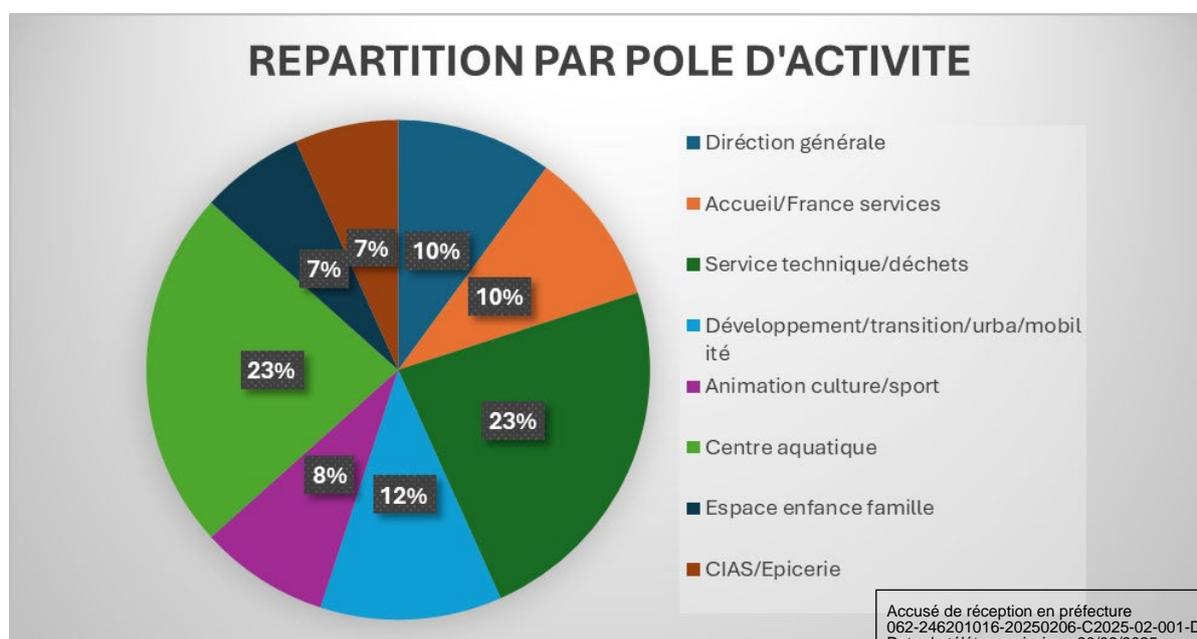
- **Les effectifs**

Répartition des effectifs par catégorie hiérarchique et par genre au 31/12/2024

POSTE	HOMME	FEMME	TOTAL
PERMANENT			
Catégorie A	1	2	3
Catégorie B	6	12	18
Catégorie C	10	20	30
Sous total	17	34	51
NON PERMANENT			
PEC		1	1
CDD ATA/ASA	1	7	8
Total			60

L'effectif est ainsi constitué par pôle d'activité :

- Direction générale : 6 agents à temps complet
- Accueil maison France services : 4 agents à temps complet + 2 agents en renfort pour remplacement
- Animation territoriale culture : 4 agents à temps complet et un PEC
- Développement territorial - Transitions – Urbanisme Habitat – Mobilités durables : Une Directrice Générale Adjointe + 6 agents à temps complet
- Services techniques et prévention des déchets : 6 agents à temps complet, 4 agents à temps non complet, 4 agents en renfort pour la mise en place de la nouvelle stratégie déchets et remplacement
- Centre aquatique : 11 agents à temps complet et 3 agents à temps partiel.
- CIAS : 2 agents à temps couplet
- Espace enfance et famille : 3 agents à temps complet + 1 agent en renfort pour remplacement
- Epicerie sociale : 1 agent à temps complet + 1 à temps non complet en renfort



Evolution des effectifs :

		2021		2022		2023		2024		2025	
		EFFECTIF	%	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%
TITULAIRES	CATEGORIE A	4	8,70%	4	7,69%	3	5,36%	2	3,33%	2	3,28
	CATEGORIE B	5	10,87%	6	11,54%	8	14,29%	8	13,33%	8	13,11
	CATEGORIE C	30	65,22%	31	59,62%	32	57,14%	29	48,33%	29	47,54
CONTRACTUELS	CATEGORIE A	1	2,17%	1	1,92%	1	1,79%	1	1,67%	2	3,28
	CATEGORIE B	3	6,52%	4	7,69%	5	8,93%	10	16,67%	10	16,39
	CATEGORIE C	1	2,17%	4	7,69%	5	8,93%	9	15,00%	9	14,75
PEC - APPRENTI		2	4,35%	2	3,85%	2	3,57%	1	1,67%	1	1,64
TOTAL		46	100,00%	52	100,00%	56	100,00%	60	100,00%	61	100

Conformément aux délibérations qui ont été prises en 2024, plusieurs contrats pour accroissement temporaire ou saisonnier ont été réalisés pour compenser les agents absents pour raisons de santé dans certains services et ainsi assurer la continuité du service public tels que l'accueil/France Services, le relais petite enfance, le centre aquatique, le service technique.

Un d'entre eux va être nommé stagiaire pour assurer les fonctions d'agent d'accueil/conseiller France services afin de maintenir l'organisation mise en place et garantir un accueil de qualité aux usagers.

Un agent a été recruté à temps non complet en accroissement temporaire d'activité pour étoffer l'épicerie sociale en raison du nombre de familles accueillies et assurer ainsi le fonctionnement.

N'ayant pas réussi à obtenir davantage de contrat en PEC, il a été fait appel à des recrutements temporaires également pour la mise en place de la stratégie déchets.

Pour faire face à la charge de travail induite par l'ensemble des grands projets en cours, il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour exercer les fonctions de chargé.e de mission Grands projets sous la responsabilité du DGS. Ce ou cette chargé.e de mission « grands projets transversaux » aura pour mission d'organiser et de conduire l'ensemble des projets en assistance de la direction et en accompagnement des différents services impliqués notamment d'un point de vue administratif et juridique (réponse aux attentes de la CRC), ou financier pour formaliser les demandes de subvention.

Le PEC arrivant à échéance, un agent sera nommé sur le poste adjoint d'animation au grade d'adjoint d'animation à temps complet pour poursuivre les fonctions d'animatrice de médiathèque et de développement durable.

- **La Masse salariale**

La masse salariale 2024 a été impactée par des décisions réglementaires notamment liées à l'inflation.

A compter du 1er janvier 2024, 5 points d'indice majoré ont été attribués à tous les agents.

A la même date, le montant du Smic brut horaire passe à 11,65 euros, soit 1 766,92 euros mensuels pour un temps plein. Et au 1er novembre 2024, le montant du Smic a ainsi été élevé à 1 801,80 € brut par mois, soit 1 426,30 € net pour 35 heures hebdomadaires.

Ensuite, par l'effet des hausses de cotisation et du Glissement vieillesse technicité la masse salariale augmente chaque année.

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20250206-C2025-02-001-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

En application de ses Lignes Directrices de Gestion adoptées en 2021, la CCPL a fait évoluer 4 agents à la suite de l'obtention d'un examen professionnel et 2 agents suite à l'obtention d'un concours. Les avancements d'échelon concernent 16 agents en 2024 et contribuent à l'augmentation.

	2021	2022	2023	2024	BP2025
TRAITEMENT BASE INDICIAIRE EN BRUT	905208	1047150	1123412	1223782	1340500
NBI	12010	13169	13505	14035	15500
INDEMNITES	287523	323141	361601	391263	400000
SUPPLEMENT FAMILIAL	9128	9392,08	9406	9111	12000
PARTICIPATIONS PATRONNALES	6329	21488,21	24577	27314	29000
CHARGES PATRONNALES	453871	513539	569225	614974	650000
PRESTATIONS SOCIALES	10649	12687,2	11501	13246	19000
HEURES COMPLEMENTAIRES-SUPPLEMENTAIRES-ASTREINTES	8493		12118,71	17399	20000
PARTICIPATIONS PERSONNEL EXTERIEUR : CAPSO - ESPOIR	36343	25456,21	31583	30162	45000
ASSURANCE STATUTAIRE	90917	94095	105139,89	64523	66000
MEDECINE-AUTRES	0	800	810	759	8000
TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL	1820471	2060917,7	2262878,6	2406568	2605000

Les 2 projets Interreg ainsi que le projet de mobilité inclusive Tims feront l'objet de subventions qui financeront pour partie les postes concernés.

L'évolution de la masse salariale s'explique également par :

- la poursuite de la mise en place de la stratégie de prévention déchets 2024-2030
- la prise en compte des remplacements pour absence maladie ou autre
- le paiement de l'allocation retour à emploi qui a été demandée fin 2024 par une agente
- l'élargissement des missions des services (mobilité, épicerie sociale, accueil France Services, technique...)

L'accroissement d'activité rencontré par certains services a été engendré par des absences mais aussi par une augmentation de la charge de travail. Il est constaté que cet effet perdure car il est lié à une fréquentation et des demandes sans cesse grandissantes.

Il nécessitera donc en 2025 la création de postes permanents supplémentaires dans le domaine administratif et technique au 1er trimestre, notamment :

- ✓ 2 postes d'adjoints administratifs à temps complet :
 - à l'accueil pour faire face à l'augmentation du nombre d'appels liés à la nouvelle stratégie de prévention déchets 2024-2030 et autres demandes des usagers
 - au service Autorisation droit des sols pour prévoir le remplacement d'un agent qui partira en retraite en fin d'année
- ✓ 1 poste d'adjoint technique à temps complet au service technique pour la maintenance des bâtiments.

- **Le temps de travail**

- ✓ Durée effective du temps de travail :

	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
POSTE PERMANENT	47	4
POSTE NON PERMANENT	3	6
TOTAL	50	10

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20250206-C2025-02-001-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

Parmi les 50 agents à temps complet de la CCPL, 8 sont à temps partiel sur autorisation au 01/01/2025.

La durée du temps de travail pour les agents de catégorie C et B est à 35 heures hebdomadaires soit 1607 heures par an.

Les agents du centre aquatique et de l'office de tourisme sont annualisés pour les besoins du service.

Un logiciel de gestion de temps est utilisé et permet à chaque agent d'avoir un accès à son dossier de gestion de congés, ses heures à récupérer, les autorisations d'absences exceptionnelles. Les demandes de congés ou autorisations d'absence sont ainsi dématérialisées, tout comme les déclarations d'heures supplémentaires ou complémentaires.

- ✓ Heure supplémentaire/complémentaires

En cas de surcroit de travail, des heures supplémentaires ou complémentaires sont réalisées à la demande des responsables de service. Le paiement s'effectue lorsque ces dernières sont réalisées pour remplacer un agent ou le dimanche et un jour férié.

En cas de nécessité de service, il est fait appel à des contrats à durée déterminée pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (article L.332-23 1° et 2 du CGFP).

IV– Synthèse de la dette

Nous retrouvons ici les données relatives au Budget principal, la synthèse de la dette du budget ZAC étant inscrite dans le rapport du budget ZAC.

- Emprunts et avances

Le capital des emprunts CCPL restant dû s'élève fin décembre 2024 à 7 940 355.58€ et se termine en 2058. La CCPL n'a pas souscrit d'emprunt depuis 2019.

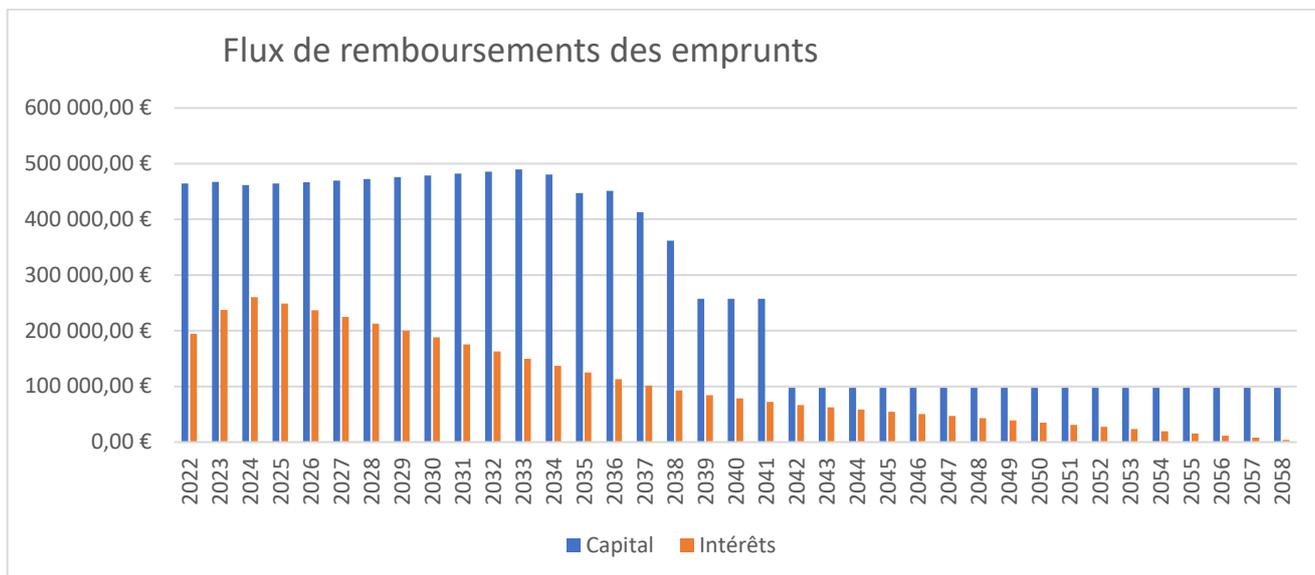
Nous avons comme emprunts sur le budget principal :

- Emprunt pour la construction de la Maison des Services d'un montant de 1 000 000 € souscrit en 2014 sur 20 ans soit de 2014 à 2034 au taux fixe de 3.2 %
- Emprunt pour la construction du Centre Aquatique d'un montant de 4 000 000 € sur 25 ans soit de 2017 à 2041 au taux fixe de 1.49 %
- Emprunt pour la construction du Centre Aquatique d'un montant de 3 900 000 € souscrit en 2016 avec un décalage à 2019 pour les premières échéances sur 40 ans soit de 2019 à 2058 au taux indexé sur le livret A (taux initial à 1.75 %)
- Emprunt pour différents travaux en 2018 (salle des sports, fibre, ancienne piscine) d'un montant de 1 500 000 € souscrit en 2018 sur 20 ans soit de 2019 à 2038 au taux fixe de 1.75%.
- Emprunt pour la Maison du Papier d'un montant de 500 000 € souscrit en 2018 sur 20 ans soit de 2019 à 2038 au taux fixe de 1.76%.

Aucun nouvel emprunt n'est envisagé sur la perspective 2025 à 2026.

Bien que le taux de TVA soit annoncé à la baisse en 2025, son augmentation en 2024 a un impact en décalé sur notre emprunt du Centre aquatique, dont nous n'avons pas encore connaissance du montant à ce jour.

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20250206-C2025-02-001-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025



- Emprunts garantis

A l’image de ce qui se pratique sur des montages de ce type, la CCPL a accordé sa garantie d’emprunt à Pas-de-Calais Habitat par délibération 18-03-043 du 12 mars 2018 à hauteur de 100 % pour un montant de 4 500 000 € en vue de financer les travaux de construction de la gendarmerie de Lumbres. Le montant du capital restant dû au 01 janvier 2024 était de 4 047 329.62 €. Le terme du crédit est fixé au 30/04/2049.

V – Les principales recettes de fonctionnement

Les recettes de la CCPL sont composées de :

- Impôts et taxes
- Dotations de l’état et subventions des organismes pour le fonctionnement des services (Plume, OPAH, programmes européens ...)
- Produits des recettes (ventes de la piscine, des composteurs, des formations du conseiller numérique, des locations de vélos, des locations des stations mobilités, de la participation des communes au service ADS ..)
- Les atténuations de charges (remboursement sur salaires ..)
- Les revenus des immeubles (loyers de la Maison du Papier et de la Maison de la Santé)

1. Impôts et taxes

On y retrouve :

- La taxe d’habitation sur les résidences secondaires
- La taxe sur le foncier bâti
- La taxe sur le foncier non bâti
- La Cotisation Foncière des Entreprises CFE
- La fraction de TVA compensant la Taxe d’habitation supprimée en 2021
- La fraction de TVA compensant la CVAE supprimée en 2023
- La Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères TEOM
- La Taxe sur les Surfaces Commerciales TASCOM
- L’Imposition Forfaitaire de Entreprises de Réseaux IFER
- Les Attributions de Compensation
- La GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations)
- Le FPIC

Alors de la préfecture
062246201016-20250206-C2025-02-001-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

- La taxe de séjour

Evolution des taux d'imposition de la CCPL depuis 2011 :

	2011	2014	2016	2018	2022	2023	2024	2025
TAXE FONCIERE BATI	0%	0%	0%	0%	0%	0%	2%	2%
TAXE FONCIERE NON BATI	1,93%	1,93%	1,93%	1,93%	1,93%	1,93%	1,93%	1,93%
TAXE HABITATION	11,36%	11,36%	11,36%	11,36%				
TAXE HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES					11,36%	11,36%	11,36%	11,36%
CFE	24,43%	24,43%	24,43%	24,43%	24,43%	24,43%	25,76%	25,76%
TEOM	10%	11%	12%	12%	13%	13%	13%	13%
GEMAPI				240 000 €	240 000 €	264 000 €	364 000 €	364 000 €

Il n'est pas envisagé d'augmenter les taux d'imposition en 2025 mais de conserver ceux de 2024.

		2022	2023	2024	2025	2026
TH SUR RESIDENCE SECONDAIRE	BASE	656 626 €	703 249 €	688 321 €	700 022 €	707 023 €
	TAUX	11,36%	11,36%	11,36%	11,36%	11,36%
	MONTANT	74 593 €	79 889 €	78 193 €	79 523 €	80 318 €
TFPB						
TFPB	BASE	16 607 725 €	17 889 000 €	18 731 000 €	19 049 427 €	19 239 921 €
	TAUX	0,00%	0,00%	2,00%	2,00%	2,00%
	MONTANT	0,00 €	0,00 €	374 620,00 €	380 988,54 €	384 798,43 €
TFNB						
TFNB	BASE	1 541 171 €	1 647 034 €	1 709 000 €	1 738 053 €	1 755 434 €
	TAUX	1,93%	1,93%	1,93%	1,93%	1,93%
	MONTANT	29 745 €	31 788 €	32 984 €	33 544 €	33 880 €
TEOM						
TEOM	BASE	15 461 710 €	17 385 114 €	18 116 781 €	18 424 766 €	
	TAUX	13,00%	13,00%	13,00%	13,00%	
	MONTANT	2 010 022 €	2 260 065 €	2 355 182 €	2 395 220 €	2 330 800 €
CFE						
CFE	BASE	4 509 665 €	4 763 000 €	5 000 000 €	5 085 000 €	5 100 000 €
	TAUX	24,43%	24,43%	25,76%	25,76%	25,76%
	MONTANT	1 101 711 €	1 163 601 €	1 288 000 €	1 309 896 €	1 313 760 €

Il sera proposé comme depuis 2018 pour le FPIC de maintenir le montant de reversement garanti pour les communes et transfert du surplus vers la Communauté de Communes dans la limite du droit commun.

L'augmentation de la fiscalité directe sera due à la revalorisation des bases des valeurs locatives de 1.7 %.

Pour la fiscalité indirecte, compensation par une fraction de TVA par l'état des anciennes recettes de taxe d'habitation et de CVAE, les montants devraient être identiques à ceux de 2024.

2. Dotations et subventions

Les dotations de l'Etat ont baissé depuis 2021, sauf en 2024 où elles ont connu une augmentation.

2024
062-246201016-20250206-C2025-02-001-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

A ce jour, les dotations n'étant pas connues, il est proposé dans ce rob d'inscrire au prochain budget (sauf information contraire avant le vote) les montants réalisés en 2023.

	2021	2022	2023	2024	Projet 2025
DOTATION INTERCOMMUNALITE	592 214 €	589 639 €	581 010 €	651 334 €	581 000 €
DOTATION DE COMPENSATION	354 965 €	347 179 €	345 163 €	339 451 €	330 000 €
TOTAL	947 179 €	936 818 €	926 173 €	990 785 €	911 000 €

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20250206-C2025-02-001-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

Il faut y ajouter les recettes sous forme de subventions des services :

PROGRAMME DE SUBVENTIONS	SERVICE	2024	2025	2026	2027	TOTAL
SIRR	Transition du territoire: développement économique	59 986,30 €	76 500,00 €	75 000,00 €	56 350,00 €	207 850,00 €
Mobility makers	Transition du territoire: mobilité	0,00 €	124 280,00 €	112 280,00 €	112 280,00 €	348 840,00 €
Tims	Transition du territoire: mobilité	122 435,70 €	127 400,00 €	108 200,00 €	0,00 €	235 600,00 €
PVD	Transition du territoire: développement économique	0,00 €	29 500,00 €	7 300,00 €	0,00 €	36 800,00 €
ANCT	Administration générale : Conseiller numérique	17 500,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	0,00 €	25 000,00 €
FNADT-FNS	Administration générale: service France service	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €
FEDER Innovation	Déchets	0,00 €	15 000,00 €	30 000,00 €	15 000,00 €	60 000,00 €
ADEME Biodéchets	Déchets	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	90 000,00 €
ADEME TI/RS	Déchets	0,00 €	99 200,00 €	99 200,00 €	99 200,00 €	297 600,00 €
		239 922,00 €	554 380,00 €	514 480,00 €	312 830,00 €	1 381 690,00 €

Ces recettes sont devenues importantes pour les équilibres budgétaires, mais ne sont pas garanties sur le moyen long terme. Il faudra donc faire le nécessaire pour les renouveler à l'avenir.

3. Produits des recettes

Elles se composent des éléments suivants :

- Les recettes issues du Centre Aquatique : Droits d'entrée, distributeurs
- Recettes issues des ventes des déchets : vente ferraille, papiers, verre ...et valorisation par CITEO sur les résultats des collectes
- Locations des vélos mobilité
- Vente des composteurs
- Locations des véhicules sur les stations de mobilité
- Reversement du Budget CIAS pour les frais mutualisés (personnels, locaux, services ...)

L'ensemble de ces recettes est estimé à + de 1.6 millions d'euros.

Ce montant est cependant tributaire de certaines circonstances : attractivité du Centre aquatique, coût de rachat des matériaux revalorisés et tonnages réalisés (papiers, verres) ...

4. Les atténuations de charges

Elles sont constituées des remboursements sur salaires comme les remboursements de l'assurance maladie pour les agents non titulaires et les remboursements de l'assurance statutaire pour les agents titulaires.

Avec le changement des contrats d'assurance statutaire et des garanties retenues, le montant des remboursements va diminuer car les nouveaux contrats ne prennent pas en compte la maladie ordinaire. En effet, le coût du contrat étant supérieur aux remboursements reçus, il est préférable de gérer le risque en direct.

On y trouve aussi les remboursements pas l'ASP pour les contrats PEC.

5. Les revenus des immeubles

Ces recettes sont constituées :

- Des loyers pour la Maison du Papier qui n'ont pas évolué depuis 2018
- Des loyers de la Maison de la Santé qui sont au prorata des bureaux occupés.

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20250206-C2025-02-001-DE
des bureaux occupés.
Date de réception préfecture : 20/02/2025

6. Synthèse des recettes de fonctionnement

A ces recettes précédentes, il faut ajouter les recettes liées à l'amortissement des subventions d'équipement reçues (Recettes de fonctionnement – Dépenses d'investissements).

L'ensemble de ces inscriptions par chapitre se présente ainsi :

	PREVU 2024	REALISE 2024	2025
Atténuation de charges	19 700,00 €	42 701,66 €	30 000,00 €
Produits des services 70	1 489 500,00 €	1 597 520,99 €	1 635 500,00 €
Impôts et taxes 73	9 140 500,00 €	9 328 339,33 €	9 234 220,00 €
Dotations, subventions 74	2 051 810,00 €	1 850 303,27 €	1 965 100,00 €
Autres produits de gestion courante 75	134 000,00 €	156 607,01 €	87 400,00 €
Total recettes gestion des services	12 835 510,00 €	12 975 472,26 €	12 952 220,00 €
Produits exceptionnels 77	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprise sur provisions 78	346 100,00 €	346 100,00 €	0,00 €
Total des recettes réelles	13 181 610,00 €	13 321 572,26 €	12 952 220,00 €
Opération d'ordre	226 100,00 €	145 124,00 €	196 500,00 €
Total fonctionnement	13 407 710,00 €	13 466 696,26 €	13 148 720,00 €
Résultat reporté N-1	2 331 901,23 €		
TOTAL RECETTES	15 739 611,23 €	13 466 696,26 €	13 148 720,00 €

VI – Les principales dépenses de fonctionnement

Elles sont constituées de :

- Les charges générales permettant le fonctionnement de l'ensemble des services
- Les charges de personnel vu précédemment
- Les charges de gestion constituées essentiellement des participations aux organismes (SDIS, SMAGEAA, SMLA, AUD
- L'atténuation de produit
- Le remboursement des emprunts vu dans la dette

1- les dépenses par service

En 2024, la mise en place d'un analytique permet de suivre les dépenses par service.

Les services de la CCPL sont divisés en 7 pôles : Administration générale, le service technique, le service déchets, l'animation du territoire, la transition du territoire, le centre aquatique et le Service social (délégué au CIAS).

L'ensemble des dépenses de fonctionnement hors frais de personnel par service se présente ainsi :

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20250206-C2025-02-001-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

DEPENSES REELLES	BUDGET 2024	REALISE 2024	PROPOSITION 2025
ADMINISTRATION GENERALE	3 174 760,79 €	3 129 211,89 €	3 339 040,79 €
TECHNIQUE	868 883,44 €	775 153,48 €	1 180 780,00 €
DECHETS	2 776 550,00 €	2 828 164,02 €	2 715 000,00 €
ANIMATION DU TERRITOIRE	387 050,00 €	329 628,45 €	363 250,00 €
TRANSITION TERRITOIRE	1 258 910,00 €	817 513,79 €	1 105 450,00 €
CENTRE AQUATIQUE	651 850,00 €	591 987,95 €	703 627,00 €
SOCIAL	452 100,00 €	456 687,79 €	452 580,00 €
TOTAL	9 570 104,23 €	8 928 347,37 €	9 859 727,79 €

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est due notamment :

- En technique : à l'entretien des bâtiments, l'entretien des terrains et notamment celui des liaisons douces (100 000 € de prévu), poste nouveau puisque leurs créations est récente
- En transition du territoire : au marché d'hydrocurage pour 200 000 €.

Certains postes en fonctionnement feront l'objet d'arbitrage pour le vote du budget 2025 afin de limiter l'enrayement des dépenses.

On y trouve également l'augmentation des dépenses de participations pour lesquelles nous n'avons pas encore eu tous les montants pour 2025, mais certaines augmentations sont connues (SDIS + 23 000 €, SYMVAHEM/SMAGEAA).

2- L'Evolution des participations

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Participation au fonctionnement du Smageaa	167 402 €	173 836 €	173 836 €	197 819 €	197 819 €	352 659 €
Contributions au SDIS+ retraite sapeur pompier	688 413 €	690 826 €	703 589 €	747 294 €	786 799 €	812 236 €
Participation au SYMVAHEM	54 279 €	54 279 €	59 733 €	62 720 €	62 720 €	87 720 €
Participation exceptionnelle au SYMVAHEM						57 400 €
Participation à l'AUD	165 112 €	165 112 €	165 112 €	165 112 €	185 112 €	185 112 €
Pole Métropolitain de la Cote d'Opale	15 302 €	15 273 €	16 494 €	16 494 €	16 195 €	16 494 €
SOFIE	60 400 €	78 400 €	60 400 €	80 400 €	80 400 €	80 400 €
Parc Naturel	50 598 €	50 606 €	50 500 €	55 427 €	58 428 €	55 463 €
TOTAL	1 201 506 €	1 228 332 €	1 229 664 €	1 325 265 €	1 387 472 €	1 647 484 €

3- Les principales dépenses énergétiques

Sur les dépenses énergétiques, les coûts annoncés pour les marchés FDE augmentation pour un lot, et diminution pour l'autre font que globalement le poste de dépense est le même que 2024 soit 183 500 € pour l'électricité et 129 700 € pour le gaz avec une répartition différente par bâtiments.

GAZ	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CENTRE AQUATIQUE	32 307 €	56 858 €	55 128 €	45 050 €	99 723 €	90 700 €
MAISON DU PAPIER	9 633 €	7 387 €	8 291 €	9 457 €	20 919 €	19 500 €
RESTOS DU CŒUR	311 €	489 €	646 €	939 €	563 €	520 €
SALLE DES SPORTS	9019,08	1544,37	4175,21	2985,58	9 164 €	8 400 €
ANCIENNE PISCINE	1809,07	1139,48	0	0	0 €	0 €
OFFICE	1960,30	2746,86	1207,25	2402,18	4 674 €	4 300 €
TOTAL	55 040 €	70 165 €	69 447 €	60 834 €	135 044 €	123 420 €

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20250206-C2025-02-001-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

ELECTRICITE	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
MAISON DES SERVICES	8 712 €	7 394 €	10 198 €	9 435 €	7 744 €	10 630 €	11 400 €
CENTRE AQUATIQUE	106 043 €	108 440 €	106 731 €	100 100 €	99 674 €	117 951 €	126 000 €
SALLE DES SPORTS	2 518 €	2 347 €	3 321 €	3 079 €	8 713 €	6 626 €	5 400 €
MAISON DU PAPIER	6 310 €	14 243 €	6 184 €	3 841 €	11 408 €	9 536 €	7 700 €
OFFICE DE TOURISME	0 €	0 €	694 €	707 €	1 815 €	1 074 €	900 €
MAISON DE LA SANTE				5 783 €	5 328 €	7 061 €	7 600 €
RESTOS DU CŒUR	1 421 €	1 124 €	1 202 €	712 €	2 934 €	1 958 €	1 600 €
TERRAIN SYNTHETIQUE	3 921 €	3 242 €	1 542 €	1 429 €	2 453 €	1 971 €	1 600 €
BORNES	3 686 €	3 471 €	5 595 €	5 786 €	9 954 €	11 110 €	8 900 €
ECLAIRAGE PUBLIC	3 556 €	9 802 €	9 929 €	10 327 €	4 742 €	4 173 €	3 400 €
STATIONS DE MOBILITE				3 536 €	8 594 €	11 017 €	9 000 €
ANCIENNE PISCINE	4 932 €	7 004 €	3 004 €	2 695 €	2 418 €	762 €	0 €
TOTAL	141 099 €	157 067 €	148 399 €	147 429 €	165 776 €	183 870 €	183 500 €

4- Les dépenses liées à la GEMAPI

Sur la GEMAPI, en 2024, une recette d'un montant de 364 000 € a été votée afin de couvrir en partie l'augmentation annoncée de la participation au SMAGEAA. Finalement, le SMAGEAA a annoncé en fin d'année que l'augmentation de la participation liée aux inondations serait réclamée en 2025. Il a donc été prévu par la CCPL d'imputer la somme prévue en GEMAPI pour prendre en charge le curage des réseaux d'eau pluviale sur les communes de la CCPL pour un montant de 200 000 €. Cette dépense n'ayant pu se faire sur 2024, elle est reportée sur 2025.

La participation GEMAPI 2025 sera proposée à un montant identique à 2024 soit 364 000 €.

En 2025, le SYMVAHEM demande également une augmentation de sa participation annuelle de 20 000€ ainsi qu'une participation exceptionnelle de plus de 57 000 € afin de prendre en charge des travaux réalisés en 2024.

Pour 2024 et 2025, cela nous donne la répartition suivante des dépenses et recettes :

DEPENSES LIEES A LA GEMAPI	PREVISIONNEL	REALISE	REPORTER SUR 20	DEMANDES 2025	TOTAL POUR 2025
PARTICIPATION SMAGEAA ANNUELLE	197 819,00 €	197 819,00 €	0,00 €	199 626,00 €	199 626,00 €
PARTICIPATION SMAGEAA POUR TRAVAUX INONDATIONS	153 033 €	0,00 €	153 033,00 €		153 033,00 €
PARTICIPATION SYMSAGEL	4 542,15 €	4 542,15 €	0,00 €		0,00 €
PARTICIPATION SYMVAHEM	62 719,95 €	62 719,95 €	0,00 €	87 720,00 €	87 720,00 €
PARTICIPATION SYMVAHEM POUR TRAVAUX INONDATIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	57 400,00 €	57 400,00 €
TRAVAUX DE CURAGE SUR LE TERRITOIRE	201 135,00 €	0,00 €	201 135,00 €		201 135,00 €
	418 114,10 €	265 081,10 €	354 168,00 €	344 746,00 €	698 914,00 €

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20250206-C2025-02-001-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

DEPENSES GEMAPI 2024	265 081,10 €
DEPENSES GEMAPI 2025	698 914,00 €
TOTAL DEPENSES	963 995,10 €
RECETTES GEMAPI 2024	364 000,00 €
RECETTES GEMAPI 2025	364 000,00 €
TOTAL RECETTES	728 000,00 €
SOLDE A CHARGE	235 995,10 €

5- L'atténuation de produits

D'un montant de plus de 1.7 millions d'euros elle est constituée pour une grande partie par l'attribution de compensation aux communes. Ce montant est constitué de l'Allocation de compensations par communes (montant non modifié depuis 2014) duquel dès 2024 on a déduit dans une perspective de simplification des échanges financiers avec les communes le montant dû par chaque commune pour le financement du service ADS ainsi que la participation à la fourrière de la SPA via une convention commune avec la CAPSO uniquement pour les communes adhérentes. L'autre partie est constituée du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) qui est un mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales et de leur groupement.

6- Participations aux budgets

La CCPL a un budget annexe « Budget ZAC » pour lequel elle doit assurer le déficit via une subvention du budget principal. Afin de couvrir le déficit de ce budget, il est prévu le versement d'une subvention de 560 000€.

La CCPL finance également le budget autonome « Office de Tourisme » par le versement d'une subvention de 130 000 €.

Elle finance également la politique sociale du CIAS via une subvention au budget « CIAS » à hauteur de 380 000 €.

7-Bilan des dépenses de fonctionnement

A l'ensemble de ces dépenses réelles de fonctionnement, il faut ajouter les dépenses d'amortissements (dépense en fonctionnement et recette en investissement). L'ensemble de ces inscriptions par chapitre se présente ainsi :

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20250206-C2025-02-001-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

DEPENSES/ANNEE	PREVU 2024	REALISE 2024	2025
Charges à caractère général	2 991 770,00 €	2 456 452,15 €	2 950 000,00 €
Charges de personnel	2 407 000,00 €	2 406 570,04 €	2 605 000,00 €
Atténuation de produit	1 760 000,00 €	1 752 159,93 €	1 750 000,00 €
Autres charges de gestion	4 241 553,44 €	4 153 138,40 €	4 861 710,00 €
Dépenses de gestion des services	11 400 323,44 €	10 768 320,52 €	12 166 710,00 €
Charges financières	220 000,00 €	219 027,26 €	213 000,00 €
Charges exceptionnelles	356 780,79 €	347 570,00 €	0,00 €
Provisions	1 600,00 €	1 600,00 €	2 000,00 €
Total dépenses réelles	11 978 704,23 €	11 336 517,78 €	12 381 710,00 €
Virement à investissement	2 460 907,00 €		
Opérations d'ordre (amort des biens +fdc)	1 300 000,00 €	1 203 019,61 €	1 400 000,00 €
Total fonctionnement	15 739 611,23 €	12 539 537,39 €	13 781 710,00 €

VII – Les principales dépenses et recettes d’investissement

Les premières dépenses d’investissement concernent des dépenses récurrentes comme le remboursement du capital des emprunts, l’achat de bacs pour les déchets, les amortissements, l’achat de matériel, mobilier, équipement informatique pour les différents services.

En 2025, on retrouve la poursuite de la stratégie déchets pour un montant de 512 800 €, les fonds de concours aux communes (liaisons douces, rénovation énergétique du patrimoine communal, petit patrimoine ..) pour un montant de 100 000 €, l’OPAH pour 160 000 €, les aides pour le développement économique pour 115 000 €.

De nouveaux projets pour certains déjà inscrits en 2024 mais non réalisés : l’alimentation en énergie renouvelable pour le centre aquatique, l’achat des locaux du SIDEALF pour le développement immobilier pour les services, la mise en place de réseau points nœuds (sous réserve de subventions), la vidéosurveillance des bâtiments et équipements de la CCPL, l’achat d’équipements pour le Plan Intercommunal de Sauvegarde, le changement de la téléphonie de la CCPL et des annexes, l’achat d’un logement d’urgence et d’un logement pour un futur interne à la maison de la santé, des travaux aux restos du cœur.

Ces opérations seront financées par les subventions, la récupération de la TVA et le virement de l’excédent de fonctionnement.

OBJET	DEPENSES		RECETTES	
	2025	2026	2025	2026
Remboursement capital emprunt	406 000,00 €	407 000,00 €		
FCTVA			90 000,00 €	150 000,00 €
Achat mobilier-équipements	10 000,00 €	10 000,00 €		
Achat informatique téléphonie	5 000,00 €	5 000,00 €		
Travaux sur bâtiments	30 000 €	30 000 €		
Stratégie déchets : biodéchets et outils numériques stratégie globale	512 800 €	368 000 €	267 600,00 €	62 900,00 €
Centre aquatique gros entretien	60 000 €	30 000 €		
Sports de nature : poteaux et investissements sur sentiers-liaisons	25 000 €	25 000 €		
Fonds de concours (Liaisons douces, rénovation patrimoine communal, petit patrimoine...)	100 000 €	100 000 €		
OPAH 2024-2029	160 000 €	160 000 €		
Développement économique : aides aux entreprises, aide agri, CIA	115 000 €	65 000 €		
Raccordements fibre optique	5 000 €	5 000 €		
Travaux schéma des liaisons douces (fin des travaux engagés en 2022)				
Projets INTERREG et TIMS sur la mobilité durable et inclusive (investissements) dont 1 véhicule en autopartage supplémentaire en 2025 (un acheté en 2024 mais livré en 2025 et un acheté en 2025), matériel d'animations scolaires, travaux sur les stations, renouvellement flotte de VAE, acquisition de 2 bus à pédales pour animations vélobus dans les écoles, trackers pour les véhicules, évolution CLEM...	80 000 €	40 000 €	60 000,00 €	20 000,00 €
Ancienne piscine : démolition / renaturation (fin des travaux)	220 000 €		270 000,00 €	
Mise en œuvre Stratégie globale en faveur de la biodiversité (dont projet PIC Nature)	20 000 €	20 000 €	12 000,00 €	12 000,00 €
Alimentation du Centre aquatique en énergies renouvelables et décarbonation	1 810 000 €		1 100 000,00 €	
Développement immobilier pour les services (acquisition/aménagement des anciens locaux du SIDEALF pour le CIAS / service technique et prévention déchets	420 000 €	420 000 €	0,00 €	105 000,00 €
VRD abords de la salle de sport et mise en accessibilité		30 000 €		0,00 €
Maison du Papiers : changement des fenêtres des ateliers, hangar et refonte parking				
Travaux de réparation des impacts liés aux inondations				
Développement économique Aménagement Porte du Littoral	0 €	0 €		
Réseau Points nœuds CAPSO / CCPL	126 000 €		50 000,00 €	
Extension aire de covoiturage Setques / Leulinghem		0 €		0,00 €
videosurveillance , capteur	70 000,00 €	30 000 €	35 000,00 €	15 000,00 €
Cautions, participations				
Logement urgence/interne	250 000 €			
PICS	50 000 €	10 000 €		
Resto du cœur	150 000 €			
Téléphonie-fibre	41 000 €			
	4 665 800,00 €	1 755 000,00 €	1 884 600,00 €	364 900,00 €

VIII – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS

En 2024, une autorisation de programme a été ouverte pour le développement immobilier pour les services CCPL. Il n'y a pas eu de dépenses effectuées en 2024, il était prévu pour 2025 des dépenses à hauteur de 486 000 €, elles seront revues à la baisse à 420 000 € pour 2025, le solde sera reporté sur 2026.

	2024	2025	2026	TOTAL
Autorisations	936 000,00			936 000,00
Crédits de paiements	30 000,00	<i>486 000,00</i>	<i>420 000,00</i>	936 000,00
Réalisations de Dépense				0,00
Financements prévisionnels		90 000,00	120 000,00	210 000,00
Réalisations de Recette				0,00

* Les crédits de paiement en italique sont des prévisions

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20250206-C2025-02-001-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

CONCLUSION

Une année 2024, dont les chiffres définitifs ne sont pas encore arrêtés, mais qui présage d'une bonne gestion des fonds et une bonne récupération des recettes que ce soit en fonctionnement comme en investissement. Cela permet de conserver un excédent nous permettant de couvrir progressivement le déficit du budget ZAC tout en continuant d'investir sur le territoire.

Une année 2025 qui se prépare dans une grande incertitude due en grande partie aux débats en cours dans le cadre du projet de Loi de Finance.

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20250206-C2025-02-001-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025